

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 6 juillet 2016

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 6 juillet 2016, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Alphée Moreau
M. Mario Langevin
Mme Dorothy St-Marseille

M. Michel Robitaille
M. Robert Piché
M. Jean Giasson

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2016-07-A3339

Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyée par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 07.

Adoptée.

2016-07-A3340

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean Giasson, appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5.6 Pavage de la Montée des Plaine – Octroi de contrat ;
- 9.7 Pavage du stationnement du bureau municipal – Octroi de contrat ;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de la séance par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2016 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (juin 2016) ;

4. Incendie et sécurité publique

4.1 Regroupement - Dépôt et adoption du rapport de l'auditeur ;

5. Voirie

5.1 Mobilonde – Annulation de contrat de service ;

5.2 Matériaux granulaires pour les travaux de voirie – Mandat à monsieur Éric Saumure du service de génie municipal de la MRCVG ;

5.3 Transport, Mobilité durable et Électrification des transports – Demande de traverse pour piéton ;

5.4 Fauchage aux abords des chemins ;

5.5 Transport, Mobilité durable et Électrification des transports – Demande de débroussaillage aux intersections des chemins municipaux avec la route 107 ;

5.6 Pavage de la Montée des Plaine – Octroi de contrat ;

6. Loisirs et culture

6.1 Parc municipal – Contrôle pour jeu d'eau avec minuterie

7. Hygiène du milieu et Environnement

7.1 Règlement n° 2016-03 concernant l'herbicyclage sur le territoire de la Municipalité d'Aumond – Adoption ;

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

9.1 Règlement 2016-04 modifiant le règlement 2007-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption ;

9.2 Calendrier-concours CHGA 2017 ;

9.3 Code d'éthique et déontologie des employés – Demande d'opinion juridique ;

9.4 Modérateur pour consultation publique – Mandat à monsieur Michel Gauthier ;

9.5 Municipalité de Déléage – Appui de la demande de maintenir le poste d'inspecteur régional de la MRCVG ;

9.6 Pétition déposée le 1^{er} juin 2016 concernant la demande de référendum – Rejet ;

9.7 Pavage du stationnement du bureau municipal – Octroi de contrat ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Période de questions

13. Correspondance

14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2016-07-A3341

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2016

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2016, tel que rédigé.

Adoptée.

3. Comptes payables

2016-07-A3342 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 juin 2016 totalisent 125 055.33 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 75 117.11 \$
Comptes payés : 29 258.72 \$
Salaires : 20 679.50 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Chèque #6123

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille et appuyée par le conseiller Alphée Moreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2016-07-A3343 Dépôt et adoption du rapport de l'auditeur pour l'année 2015

Ces résultats complémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit dans le cadre l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Montcerf-Lytton. Le rapport de l'auditeur pour l'année 2015 produits par la firme comptable Piché & Lacroix CPA Inc., et conformes aux normes comptables en vigueur, il est proposé par le conseiller Jean Giasson, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et il est unanimement résolu d'adopter le rapport tel que présenté.

Adoptée.

5. Voirie

2016-07-A3344 Mobilonde – Annulation de contrat de service

CONSIDÉRANT que la municipalité désire annuler le contrat de service avec Mobilonde et effectuera l'entretien au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyée par le conseiller Michel Robitaille, et résolu unanimement de procéder à l'annulation de ce contrat.

Adoptée.

2016-07-A3345

Matériaux granulaires pour les travaux de voirie – Mandat à monsieur Éric Saumure du service de génie municipal de la MRCVG

CONSIDÉRANT que nous désirons procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires concernant différents travaux de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Éric Saumure, ing., du service de Génie Municipal pour l'appel d'offres de matériaux granulaires concernant les travaux pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-07-A3346

Transport, Mobilité durable et Électrification des transports – Demande de deux traverses pour piétons

CONSIDÉRANT QUE nous jugeons plus sécuritaire l'ajout de traverse de piétons sur la route 107 pour nos infrastructures qui sont des deux côtés de la route, le bureau de Postes Canada et l'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'ajout d'un parc municipal en face des bureaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par le conseiller Robert Piché, de demander à Transport, Mobilité durable et Électrification des transports, l'ajout de deux traverses de piétons en face du bureau de Postes Canada une en face de parc et de l'épicerie.

Adoptée.

2016-07-A3347

Fauchage aux abords des chemins

CONSIDÉRANT que nous devons effectuer le fauchage de la végétation aux abords des chemins ;

CONSIDÉRANT que 3097-4547 Québec Inc. nous offre le tarif de 85.00 \$ de l'heure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Mario Langevin, d'octroyer le contrat de fauchage de la végétation aux abords des chemins à 3097-4547 Québec Inc. au tarif de 85.00 \$ de l'heure.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-07-A3348

**Transport, Mobilité durable et Électrification des transports –
Demande de débroussaillage aux intersections des chemins
municipaux avec la route 107**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour du débroussaillage concernant certaines intersections de chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers de la route ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Michel Robitaille, de demander à Transport, Mobilité durable et Électrification des transports, d'effectuer le débroussaillage aux intersections de tous les chemins municipaux et la route 107.

Adoptée.

2016-07-A3349

Pavage de la Montée des Plaines – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour réparer la côte sur la Montée des Plaines ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel est très abimé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin appuyé par le conseiller Alphée Moreau, d'octroyer un contrat à Pavages Multipro Inc. Pour effectuer la réparation du pavage sur la Montée des Plaines pour un montant de 12 486.80 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. Loisirs et culture

2016-07-A3350

Parc municipal – Contrôle pour jeu d'eau avec minuterie

CONSIDÉRANT que nous désirons ajouter un bouton poussoir avec minuterie pour le jeu d'eau ;

CONSIDÉRANT que le jeu d'eau pourrait être utilisé en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par le conseiller Michel Robitaille, d'autoriser l'installation d'un contrôle avec minuterie ainsi qu'une minuterie pour fermeture du système le soir par Climatisation Maniwaki pour un montant approximatif de 2 000.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

RÈGLEMENT N° 2016-03

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D'AUMOND

RÈGLEMENT NO. 2016-03 CONCERNANT L'HERBICYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond considère que les rognures de gazon coupé ne devraient être ni collectées, ni traitées, ni enfouies par les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond souhaite adopter des mesures pour une saine gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond souhaite rendre obligatoire l'herbicyclage et mener une campagne de sensibilisation à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau stipule que l'herbicyclage doit être encadré par règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement que le *Règlement n° 2016-03* soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement porte le titre « Règlement n° 2016-03 concernant l'herbicyclage sur le territoire de la Municipalité d'Aumond.

Article 3 – Définitions

À moins d'indication contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

Herbicyclage :

Recyclage du gazon par une pratique qui consiste à laisser sur la pelouse, les rognures de gazon lors de la tonte.

Municipalité :

Désigne la Municipalité d'Aumond.

Rognures de gazon :

Résidus d'herbe coupée produits lors de la tonte du gazon.

Résidus de ratissage :

Résidus ramassés lors du nettoyage printanier d'une pelouse, tels l'herbe séchée et des débris de feuilles mortes.

Article 4 – Champ d'application

Le présent règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité d'Aumond.

Article 5 – Objet

L'objet du présent règlement est de prendre des actions préventives en encadrant davantage la gestion des rognures de gazon.

Article 6 – Dépôt des rognures de gazon – interdiction

Il est interdit de déposer les rognures de gazon dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles (ordures ménagères), dans un réceptacle destiné à la collecte des matières recyclables ou dans un réceptacle destiné à la collecte des matières organiques.

Article 7 – Obligation lors de la tonte

Toute personne ou entreprise effectuant la tonte de gazon doit laisser les rognures de gazon se décomposer directement sur le terrain où a eu lieu la tonte, les utiliser comme paillis ou en faire le compostage en des lieux autorisés.

Article 8 – Dépôt des résidus de ratissage – interdiction

Il est interdit de déposer des résidus de ratissage dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles (ordures ménagères) ou dans un réceptacle destiné à la collecte des matières organiques, sauf du 15 mars au 31 mai de chaque année.

Article 9 – Dépôt des résidus de ratissage – réceptacle des matières recyclables – Interdiction

Il est interdit de déposer des résidus de ratissage dans un réceptacle destiné à la collecte des matières recyclables.

Article 10 – Écocentre

Il est permis d'apporter gratuitement des résidus de ratissage ou de rognures de gazon à l'Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Maniwaki pendant les heures d'ouverture du site.

Article 11 – Pouvoirs d’inspection

Le responsable de l’application du présent règlement est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 heures et 20 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l’extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque pour constater si le présent règlement y est respecté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices doit laisser cette personne y accéder et doit répondre à toute question relative au présent règlement.

Le responsable de l’application du présent règlement peut ordonner à quiconque qui contrevient aux dispositions du présent règlement de cesser immédiatement d’y contrevenir.

Article 12 – Amendes

Quiconque contrevient à l’une ou l’autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

- 1° pour une première infraction, d’une amende d’au moins 300 \$ et d’au plus 600 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne physique et d’une amende d’au moins 600 \$ et d’au plus 1 200 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne morale ;
- 2° pour chaque récidive, d’une amende d’au moins 600 \$ et d’au plus 1 200 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne physique et d’une amende d’au moins 1 200 \$ et d’au plus 2 400 \$ lorsqu’il s’agit d’une personne morale.

Article 13 – Émission des constats d’infraction

Les personnes travaillant pour le Service d’urbanisme de la Municipalité d’Aumond ainsi que toute personne désignée par résolution du conseil municipal sont chargées de l’application du présent règlement et à ce titre sont autorisées à délivrer, au nom de la Municipalité, des constats d’infraction pour toute infraction à l’une des dispositions du présent règlement.

Article 14 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

RÈGLEMENT NO : 2016-04

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D’AUMOND**

Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement 2007-02 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 3 du règlement 2007-02 est remplacé par le suivant :

3.2.1 À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

2016-07-A3351

Calendrier-concours CHGA 2017

CONSIDÉRANT que nous avons l'opportunité de participer à l'édition 2017 du calendrier-concours CHGA pour le mois de février;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyée par le conseiller Michel Robitaille, et résolu unanimement de participer au Calendrier-concours CHGA 2017 pour un montant de 430.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-07-A3352

Code d'éthique et de déontologie des employés – Demande d'opinion juridique

CONSIDÉRANT que les élus ont des questionnements et des points doivent être éclaircis sur certaines dispositions du code et l'application des sanctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyée par le conseiller Alphée Moreau, et résolu à la morité d'autoriser le maire Denis Charron à demander une opinion juridique à Maître Rino Soucy de notre firme d'avocats et d'en défrayer les coûts de 298.94 \$ taxes incluses.

Adoptée.

La conseillère Dorothy St-Marseille enregistre sa dissidence.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-07-A3353

Modérateur pour consultation publique – Mandat à monsieur Michel Gauthier

CONSIDÉRANT que nous désirons retenir les services d'un modérateur pour la consultation publique du 27 juin concernant l'étude d'opportunité d'un regroupement avec les municipalités de Déléage, Maniwaki et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyée par le conseiller Mario Langevin, et résolu unanimement de mandater monsieur Michel Gauthier à titre de modérateur pour un montant de 180.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-07-A3354

Municipalité de Déléage – Appui de la demande de maintenir le poste d'inspecteur régional de la MRCVG

CONSIDÉRANT QUE depuis un certain nombre d'années la MRCVG s'était doté d'un poste d'inspecteur régional ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur régional est d'une grande importance pour faire cheminer les dossiers dans l'application du RCI-2009-206 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur régional permet une uniformité dans la gestion des dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre des DG en avril 2016, ceux-ci ont manifesté leur désir de maintenir en place le poste d'inspecteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille et appuyé par le conseiller Robert Piché et il est résolu :

DE RECOMMANDER à la MRCVG le maintien en place du poste d'inspecteur régional ;

DE TRANSMETTRE notre appui et copie de cette résolution à toutes les municipalités locales de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

Adoptée.

Le conseiller Alphée Moreau enregistre sa dissidence.

2016-07-A3355

Pétition déposée le 1^{er} juin 2016 concernant la demande de référendum – Rejet

CONSIDÉRANT que les élus jugent que la pétition déposée en séance de conseil du 1^{er} juin dernier demandant aux élus la tenue d'un référendum concernant le projet de regroupement des municipalités d'Aumond, Déléage, Maniwaki et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau non recevable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyée par le conseiller Robert Piché, et résolu à la majorité de rejeter la pétition déposée lors de cette séance.

Adoptée.

La conseillère Dorothy St-Marseille enregistre sa dissidence.

2016-07-A3356

Pavage du stationnement du bureau municipal – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE nous désirons réparer le stationnement du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie du stationnement est déjà asphalté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Mario Langevin, d'octroyer un contrat à Pavages Multipro Inc. pour effectuer la pose de pavage dans le stationnement du bureau municipal pour un montant de 11 971.06 \$ plus taxes qui sera pris à même le surplus non affecté.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Période de questions

Ajournement : Ajournement de la séance à 19 h 40 : Le maire quitte pour aller chercher le sommaire de l'étude.

Reprise : Reprise de la séance à 19 h 42.

13. Correspondance

14. Levée de l'assemblée

2016-07-A3357

Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente assemblée, à 20 h 55.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale